



OFFICE
DES
SPORTS
LYON

RÉFÉRENT-ES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

dans votre structure



TOUT D'ABORD, QUEL EST LE CONTEXTE ?

PRÉAMBULE

Dans le cadre d'un **partenariat avec la Ville de Lyon** pour **prévenir les violences sexistes et sexuelles dans le sport (VSS)**, l'OSL accompagne ses associations adhérentes en mettant en place un système de référent-es VSS volontaires. Déjà utilisé dans des associations culturelles, ce dispositif permet de **reconnaître la réalité des violences, de responsabiliser les associations et de leur fournir des outils simples et concrets pour agir.**

LE PRINCIPE

Lors de l'adhésion à l'OSL, **chaque association peut identifier un ou plusieurs référent-es VSS**, dont les coordonnées seront collectées. Ces référent-es auront trois missions principales (détaillées sur la page "Quelles seraient ses missions ?").

Pour les clubs, afficher aux adhérent-es l'existence de référent-es VSS actif-ves permet de :

- Informer les adhérent-es et leurs proches d'une vigilance collective
- Montrer qu'un système de prise en charge des VSS est clair au sein du club
- Offrir un lien direct avec une personne pouvant agir en cas de VSS
- Envoyer un message clair aux potentiels agresseur-es

L'essentiel est que les référent-es VSS soient facilement identifiables par TOUTES les personnes du club, ce qui suppose que le club rende visibles ces personnes et la thématique VSS.



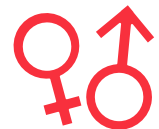
QUI PEUT ÊTRE RÉFÉRENT-E VSS ?

Aucune exigence n'est requise pour le choix de vos référent-es VSS. Néanmoins, voici quelques éléments judicieux que vous pouvez prendre en compte si plusieurs personnes souhaitent tenir ce rôle.



LE NOMBRE

2 personnes de préférence, il est important de ne pas se sentir seul-e responsable.



LE GENRE

Privilégier la mixité, il est parfois plus simple de s'adresser à une personne dont le genre nous inspire confiance.



LA HIÉRARCHIE

Favoriser des bénévoles sans implication au bureau/CA, cela minimise les rapports de pouvoir.



LA PRISE DE LICENCE

Prise de licence éducateur sportif bénévole fortement conseillée !



LES COMPÉTENCES

Aucune, vous serez formé-e !



LE TEMPS DISPONIBLE

Privilégiez une personne n'ayant pas encore de mission au sein de votre club !



L'ENVIE

Cet élément doit être le moteur principal !

QUELLES SERAIENT SES MISSIONS ?

1- PRÉVENIR L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES VIOLENCES

Etre identifié-e et identifiable tout au long de l'année sportive par tous les licencié-es et proches des licencié-es

- Se présenter physiquement en début d'année et dans tout le club
- Remplir et afficher la fiche référent-e dans tous les locaux utilisés si possible ou sur les réseaux, site internet...
- Vérifier régulièrement le bon affichage des documents obligatoires et non obligatoires de vos locaux de pratique
- Suivre la formation de 1,5 jours proposée dans le cadre de votre engagement

2- AGIR FACE AUX VIOLENCES SURVENUES

Recevoir et réagir vis-à-vis des sollicitations des membres de son association et des institutions (OSL, Ville de Lyon, SDJES...)

- Se rendre disponible vis à vis des personnes de votre association et des institutions (OSL, Ville de Lyon, SDJES)
- Utiliser le guide des premiers secours en suivant les étapes fournies à l'annonce d'un cas de VSS dans votre club
- Vérifier régulièrement ses mails pour faire le lien avec l'OSL et recevoir les nouvelles informations et ressources sur les VSS



3- PARTICIPER AU RÉSEAU DES RÉFÉRENT-ES LYONNAIS-ES

Se mettre en lien, faire passer les informations, se connaître, s'entraider...

- Participer au groupe de travail sur les VSS de l'OSL
- S'inscrire dans le groupe de discussion des référent-es VSS de l'OSL et partager des nouvelles ressources, formations, bonnes pratiques... (via Whatsapp)

NOS ENGAGEMENTS POUR VOUS

1- FORMATION

Dans la continuité des sensibilisations proposées par la Ville de Lyon, rendues obligatoires pour 2 personnes du club dans le cadre de l'attribution d'une aide municipale, l'OSL souhaite proposer un parcours de formation gratuit aux référent-es VSS pour qu'ils soient plus à l'aise pour mener à bien leurs missions. Ce parcours durerait 1 journée et demie. Voici le contenu abordé lors de cette formation :

- **Reprendre les bases, à domicile, en autonomie** : Envoi d'un « kahoot ! » 2 semaines avant la formation pour établir un petit diagnostic des bases des participant-es, 30 minutes environ
- **Rôle du référent-e VSS, 1/2 journée animée par Mathilde Philippon (OSL)** : Présentation des engagements, manipulation des outils existants et création d'outils personnalisés
- **Mieux appréhender les différentes procédures, 1/2 journée animée par Clément Thuel (SDJES)** : Quelles suites lors d'un signalement ?
- **Posture et bonnes pratiques, 1/2 journée animée par Julie Junquet (intervenante extérieure)** : Formation à l'écoute active (différence accueillir/recueillir notamment), postures à privilégier, se protéger, gérer la culpabilité



2 SESSIONS
JUIN ET OCTOBRE

NOS ENGAGEMENTS POUR VOUS

2- BOÎTE À OUTILS

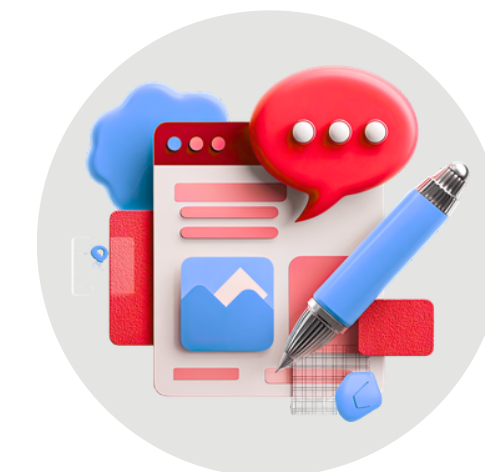
L'OSL s'engage à alimenter et répertorier clairement une boîte à outils en ligne avec tous les documents pertinents en lien avec la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ou en général. Cette boîte à outils pourra contenir les documents suivants :

- Documentations juridiques
- Contenu de communication
- Contenu de formations/sensibilisations
- Contenu autour de la posture, des bonnes pratiques

3- GROUPE DE TRAVAIL

L'OSL s'engage à animer 2 à 3 fois par an le groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles avec les référent-es VSS des clubs, tous-tes les volontaires des associations sportives adhérentes ainsi que les associations spécialisées.

Le but de ce groupe de travail est de réfléchir ensemble aux problématiques rencontrées par les associations sportives, à leurs besoins sur le terrain et à partager ses bonnes pratiques.



NOS ENGAGEMENTS POUR VOUS

4- KIT D'ACCOMPAGNEMENT

L'OSL s'engage à fournir aux référent-es VSS un kit d'accompagnement complet comprenant :

- Un accompagnement personnalisé à l'OSL
- Des affiches de sensibilisation aux violences sexuelles
- Une fiche référent-e VSS
- Un guide des premiers secours à suivre en cas de VSS



5- SUIVI DES RÉFÉRENT-ES

L'OSL s'engage à assurer un suivi régulier des référent-es VSS, qu'il soit individualisé ou collectif. Ce suivi pourra se faire à travers différents axes :

- La réactualisation annuelle du document d'engagement référent-es VSS (référent-es + président-e)
- Le suivi de la réalisation de tous les modules de formation pour chaque référent-e
- La consultation et l'alimentation du groupe Whatsapp
- La possibilité de prendre RDV à l'OSL pour un accompagnement personnalisé

ENGAGEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

En signant ce document, le-a président-e de l'association s'engage à accepter la prise en charge des missions par sa, son ou ses référent-es VSS. Le-a référent-e VSS s'engage à réaliser ses missions ou à demander de l'aide à l'Office des Sports de Lyon pour les réaliser. L'Office des sports de Lyon s'engage à réaliser ses missions ou à demander de l'aide aux structures spécialisées le cas échéant.

- Laisser libre action aux référent-es VSS pour suivre la procédure du guide des premiers secours
- Lui fournir les documents nécessaires à l'affichage obligatoire ou spécifique (le cas échéant)
- Le soutenir dans ses missions
- Réaliser les alertes aux responsables légaux suivant la procédure
- Ne pas interférer dans les missions du référent-e VSS





OFFICE
DES
SPORTS
LYON

CONTACTEZ-NOUS

Mathilde PHILIPPON
mathilde@oslyon.com

Merci !

Pour en savoir plus !

